



Compte-rendu du Conseil municipal du 18 décembre 2019

Présents : Olivier CHAPLET, Jean-Louis DUVAL, Jacques HEESTERMANS, Isabelle PREVOT, Jean-Michel BELHOMME, Liliana MEISTER, François REALINI, Charline COGET, Dominique ORLANDO, Reine FASSI, Yves-Marie FRANCOIS, Sandrine CAUVIN, Jean-Luc FARCY, Alain DEMANDRE, Nathalie CRISCIONE, Stefanie NALINE, Nadège VERRIER, Etienne DEVAUX, Valentin VALERIUS, Michel BERTRAND, Jean-Pierre ACCOCE

Formant la majorité des membres en exercice.

Pouvoirs :

Mme CHILLOUX à M. VALERIUS
Mme FAYAT à Mme PREVOT
M. CHEVALLIER à M. FRANCOIS
Mme SOUBESTE à M. ACCOCE

Absents :

M. PEREIRA, M. COMPTE, Mme PAGES, Mme MAZERON

M. HEESTERMANS est nommé Secrétaire de séance.

LE CONSEIL MUNICIPAL

► **APPROUVE** le procès-verbal du Conseil Municipal du 20 novembre 2019

Vote : UNANIMITE

► **EST INFORME** des décisions prises dans le cadre de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

➤ **Décision n° 91 du 04/11/2019**

Mise au rebut d'un compresseur d'air hors service

➤ **Décision n°92 du 05/11/2019**

Signature du marché subséquent 24 portant sur les prestations du lot N° 1 de l'accord-cadre matériels informatiques et périphériques, avec la Société MEDIACOM SYSTÈME DISTRIBUTION, pour un montant de 276,43 € HT

➤ **Décision n°93 du 06/11/2019**

Signature d'un contrat ESUS pour la maintenance des photocopieurs des écoles pour un montant de 1245€ HT par an

➤ **Décision n°94 du 13/11/2019**

Signature d'un contrat avec la société GESCIME pour la maintenance du logiciel de cimetière pour un montant de 644€ /an



➤ **Décision n°95 du 22/11/2019**

Modification du montant de l'encaissement de la régie de recettes locations de salles pour 4000€

Administration Générale

▶ **Dérogation au repos dominical pour la SA IPSOS OBSERVER**

- Les 12, 19 et 26 janvier 2020 de 10h à 17h30
- Les 15, 22 et 29 mars 2020 de 10h à 17h30
- Les 14, 21 et 28 juin 2020 de 10h à 17h30

EMET un avis favorable à la demande de dérogation au repos dominical notifiée ci-dessus,

CHARGE M. Le Maire de l'application de ces dispositions.

Fait et délibéré,

Vote : 24 VOIX POUR

1 ABSTENTION (M.DEVAUX)

▶ **Convention financière de régularisation de l'occupation de locaux associatifs entre la Commune de Cesson et la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud**

ABROGE la délibération n°47-2019 du 26/06/2019,

APPROUVE la convention financière de régularisation,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents relatifs à ce sujet.

Fait et délibéré,

Vote : UNANIMITE

▶ **Désignation des représentants au Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de Cesson – Vert-Saint-Denis**

PROCEDE à l'élection des représentants de la commune au sein du Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples :

Se sont portés candidats :

- **M. HEESTERMANS**
- **MME FAYAT**
- **MME MEISTER**
- **MME VERRIER**
- **M. VALERIUS**

Au terme du scrutin, ont obtenu :

Nombre de votants : 25

Nombre de blancs ou nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 25

M. HEESTERMANS, MME FAYAT, MME MEISTER, MME VERRIER, M. VALERIUS ayant obtenu la majorité ont été élus représentants de la commune de Cesson au sein du Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples

Fait et délibéré,

Vote : UNANIMITE



Finances

► Autorisation d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement 2020 avant le vote du budget

AUTORISE Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses nouvelles d'investissement de l'exercice 2020 jusqu'à l'adoption du Budget Primitif 2020, dans la limite de 25 % des crédits ouverts par chapitre au budget de l'exercice précédent tel que présentés dans le tableau annexé, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Fait et délibéré,

Vote : 22 VOIX POUR
03 ABSTENTIONS (M.BERTRAND, A.SOUBESE, JP.ACCOCE)

► Imputation de biens meubles de faible valeur en section d'investissement pour l'année 2020

DECIDE d'imputer en section d'investissement pour l'année 2019 :

-les dépenses liées au fleurissement et à l'aménagement des espaces verts de la commune dès lors qu'il s'agit de dépenses ayant un caractère de durabilité tels que les plantes vivaces, les arbustes, les tuteurs,
-les dépenses liées à l'acquisition de gilets pare-balles, menottes et matraques,
-boîtes à outils, panneaux de signalisation, lampes torches, attaches remorques, porte-voix, porte-manteaux et patères, auvents, casiers pour tables scolaires, antennes TV, équipements de chariots de lavage (seau, presse), balais à plat, escabeaux, poubelles grande contenance, sèche-dessin, modules de motricité (pont de singe, tour, échelle, barre d'activité), mobilier coin jeux (maisonnette, nurserie, cuisine, îlots de jeux, garage), monocycle, cabanon jeu, jeux de société géants, patinette, trottinette, pedal walker, piscine à balles, porteur, tapis de gymnastique, tapis de jeux, toboggan d'intérieur, tricycle, barbecue, réchaud camping, cabane de jardin, outils de jardinage, rames, pagaies, matériel d'initiation à la sécurité routière, malle de camping, parasol, queue de billard, cylindres sécurité, cimaises, sapins artificiels, équipement protection individuelle.

Fait et délibéré,

Vote : 22 VOIX POUR
03 ABSTENTIONS (M.BERTRAND, A.SOUBESE, JP.ACCOCE)

► Avance de contribution au Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de Cesson – Vert-Saint-Denis

DECIDE d'attribuer au SIVOM de Cesson-Vert Saint Denis dès sa création à compter du 01/01/2020, des avances mensuelles jusqu'au vote du Budget Primitif 2020, correspondant chacune à 1/12ème du total des contributions versées en 2019 aux Syndicat Intercommunal de la Culture et au Syndicat Intercommunal des Sports soit 100 110,29 € par mois.

DIT que les crédits seront inscrits au Budget Primitif 2020.

Fait et délibéré,

Vote : UNANIMITE

► **Convention portant sur les conditions de recouvrement des produits locaux avec la trésorerie de Sénart**

AUTORISE Monsieur le Maire à signer une convention portant sur les conditions de recouvrement des produits locaux, hors fiscalité et dotations, afin de renforcer les relations de travail existant entre les services de l'ordonnateur et ceux du comptable dans le but d'améliorer le recouvrement des produits locaux et de mettre en œuvre la sélectivité de l'action de recouvrement.

Fait et délibéré,

Vote : UNANIMITE

► **Etat civil : tarifs 2020 des concessions funéraires**

FIXE les tarifs des concessions funéraires à compter du 1er janvier 2020 ainsi qu'il suit :

Concession trentenaire : 290 €

Case de Columbarium (30 ans) : 450 €

Cavurne (30 ans) : 545 €

DIT que les recettes correspondantes seront inscrites à l'article 70311 du budget.

Fait et délibéré,

Vote : 22 VOIX POUR

03 ABSTENTIONS (M.BERTRAND, A.SOUBESETE, JP.ACCOCE)

► **Social : tarif 2020 du service de portage de repas**

DECIDE de fixer les tarifs du service de portage de repas pour l'année 2020 ainsi qu'ils suivent :

Tranches de revenus	Tarifs 2019 / 2020	
De 0 € à 259.58 €	1,73 €	1,75 €
De 259.58 € à 519.17 €	2,75 €	2,78 €
De 519.17 € à 778.76 €	3,76 €	3,80 €
De 778.76 € à 1038.35 €	4,78 €	4,83 €
De 1038.35 € à 1297.94 €	5,78 €	5,84 €
De 1297.94 € à 1557.53 €	6,78 €	6,85 €
De 1557.53 € à 1817.11 €	7,80 €	7,88 €
+ 1817.11 €	8,81 €	8,90 €

Fait et délibéré,

Vote : 22 VOIX POUR

03 ABSTENTIONS (M.BERTRAND, A.SOUBESETE, JP.ACCOCE)

► **Administration générale : tarif 2020 pour les potagers communaux situé rue Maurice Creuset**

ABROGE la délibération 127-2019 du 19/12/2018,

FIXE le montant de la redevance annuelle d'une parcelle de potager à 56,60 €.

Fait et délibéré,

Vote : 22 VOIX POUR

03 ABSTENTIONS (M.BERTRAND, A.SOUBESE, JP.ACCOCE)

► **Administration générale : tarif 2020 du marché commerçant et montant du droit de place pour les camions de restauration à emporter**

ABROGE la délibération 128/2018 du 19 décembre 2018,

FIXE le montant du droit de place du marché commerçant ainsi qu'il suit :

De 0 à 4 mètres linéaires : 10,30 €

De 4 à 12 mètres 15,45 €

DIT que les stands ne devront pas excéder 12 mètres linéaires afin de répondre à la configuration du marché actuel et des commerçants présents.

FIXE le montant du droit de place pour les camions de vente de restauration à emporter à 10,30 €.

DIT que les recettes seront inscrites aux articles 7336 et 7337 du budget de la commune

Fait et délibéré,

Vote : 22 VOIX POUR

03 ABSTENTIONS (M.BERTRAND, A.SOUBESE, JP.ACCOCE)

► **Education : tarif 2020 extrascolaire et périscolaire**

DECIDE d'adopter les tarifs extra et périscolaires tels qu'annexés.

Fait et délibéré,

Vote : 22 VOIX POUR

03 ABSTENTIONS (M.BERTRAND, A.SOUBESE, JP.ACCOCE)

► **Vie locale : tarif 2020 location de salles communales**

ABROGE la délibération n°41-2019,

FIXE les tarifs Hors Taxes de location des différentes salles communales à compter du 18 décembre 2019 comme annexés à la présente délibération.

Fait et délibéré,

Vote : 22 VOIX POUR

03 ABSTENTIONS (M.BERTRAND, A.SOUBESE, JP.ACCOCE)



Social

► Adhésion de la commune au fonds de solidarité logement 2020

DECIDE d'adhérer au Fonds de Solidarité Logement,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion pour l'année 2020 avec le Département de Seine-et-Marne.

DIT que les crédits seront prévus au budget de l'exercice 2020,

Fait et délibéré,

Vote : UNANIMITE

Aménagement

► Etude de programmation pour la réalisation d'équipements publics

DECIDE de lancer une étude de programmation pour la réalisation d'équipements publics

DECIDE d'acquérir par voie de préemption les biens situés dans ces secteurs qui pourraient correspondre aux besoins d'équipements scolaires, sportifs ou culturels.

Fait et délibéré,

Vote : UNANIMITE

Vie locale

► Indemnisation dans le cadre d'une location de salle

PROPOSE le remboursement de la somme de 100€ TTC, en réparation du préjudice subi par les locataires de la salle Chipping-Sodbury les 21 et 22 septembre 2019.

Fait et délibéré,

Vote : 22 VOIX POUR
03 ABSTENTIONS (M.BERTRAND, A.SOUBESETE, JP.ACCOCE)

► Indemnisation dans le cadre d'une location de salle

PROPOSE le remboursement de la somme de 150€ TTC, en réparation du préjudice subi par les locataires de la salle Chipping-Sodbury les 28 et 29 septembre 2019.

Fait et délibéré,

Vote : 22 VOIX POUR
03 ABSTENTIONS (M.BERTRAND, A.SOUBESETE, JP.ACCOCE)



Ressources humaines

► Création de postes d'adjoints techniques, contractuels, pour l'entretien et le service de restauration dans les écoles et dans les accueils de loisirs

DECIDE de créer pour la direction de l'éducation :

- 1 poste d'Adjoint Technique, contractuel, pour un total de 820 heures, du 01/02/2020 au 28/08/2020, pour l'entretien et le service de restauration dans les écoles et dans les accueils de loisirs,
- 1 poste d'Adjoint Technique, contractuel, pour un total de 1 000 heures, du 01/01/2020 au 31/08/2020, pour l'entretien et le service de restauration dans les écoles et dans les accueils de loisirs.

FIXE la rémunération horaire en référence à l'indice brut 350, indice majoré 327,

DIT que les crédits sont prévus au budget,

Fait et délibéré,

Vote : 22 VOIX POUR
03 ABSTENTIONS (M.BERTRAND, A.SOUBESE, JP.ACCOCE)

► Création de postes d'adjoints d'animations, contractuels, pour le renfort d'animateurs

DECIDE de créer pour la direction de l'éducation :

- Des postes d'Adjoints d'Animations, contractuels, pour un total de 200 heures, du 01/01/2020 au 29/08/2020.

FIXE la rémunération horaire en référence à l'indice brut 350, indice majoré 327,

DIT que les crédits sont prévus au budget,

Fait et délibéré,

Vote : 22 VOIX POUR
03 ABSTENTIONS (M.BERTRAND, A.SOUBESE, JP.ACCOCE)

Information

► Motion sur les conditions de travail d'agents de la Poste chargés de la distribution du courrier

DENONCE les conditions de travail des salariés de la Poste au sein des locaux mis à disposition par la ville, 8 route de St-Leu à Cesson.

DEMANDE la prise en compte rapide de la réclamation des agents de la Poste concernés par le local.

Fait et délibéré,

Vote : UNANIMITE

(Les délibérations peuvent être consultées à la Direction Générale des Services de la commune).

Vu pour être affiché conformément à l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à Cesson, le 19/12/2019

Olivier CHAPLET
Maire de Cesson

